

**Séance du mardi 13 décembre 2022**

Date de la convocation : mardi 06 décembre 2022

**Membres titulaires en  
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne*

**Présents : 46**

**Présents non votants :  
5**

**Représentés : 2**

**Votants : 43**

**Présents votants** : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Hervé FABRE, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Nathalie PHILIPPOT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Christine POLMARD

**Représentés** : Cédric GARAT, Lidwine LINARD

**Excusés** : Viviane DOLIZY, Frédéric ERNST, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Raymond LECLERC, Thierry MIGOT, Céline PHILIPPOT

**Absents** : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Pascal FARCAGE, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Serge GAUGUIER, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Clarisse JACQUET, Christophe LANG, Nicolas MAURER, Karine PATRIS, Mikaël PHILBERT, Julien PINET, Dominique SCHERMANN, Angélique THILL, Brigitte WEISSE, Cyril WEISSE, Francis WITZ

**Secrétaire de séance :** Dania KLEIN

**DE\_2022\_096 - Objet : Autorisation de signer la convention financière relative à la construction du 4ème hangar de l'aérodrome des Hauts de Chée avec l'association Aéro-Club du Sud Meusien**

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/01/2023 055-200066140-20221213-DE_2022_096-DE

Vu le CGCT,

Madame la Présidente expose aux membres du conseil que L'Association Aéro-Club du Sud Meusien est le gestionnaire de l'aérodrome des Hauts de Chée, aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique, aux termes d'une convention signée le 6 février 2004 pour une durée de vingt ans avec la Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubecourt.

La Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubecourt ayant, quant à elle, signé une convention avec l'Etat en application de l'article L 221-1 du Code de l'Aviation Civile le 8 septembre 2003 pour une durée de vingt ans.

Afin de développer l'activité de l'Association. Aéro-Club du Sud Meusien, la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne a construit un 4<sup>ème</sup> hangar pour accueillir des avions de tourisme. Dans le cadre de ses compétences statutaires, la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne a emprunté la somme de 145 000.00 € (cent quarante-cinq mille euros) que l'Association Aéro-Club du Sud Meusien s'est engagée à rembourser.

Par conséquent, il convient de mettre en place une convention financière entre la Communauté de Communes et l'aéro-club du Sud Meusien qui définit les modalités de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention financière présentée et jointe à la présente délibération,
- d'autoriser la Présidente à signer la convention financière relative à la construction du 4<sup>ème</sup> hangar de l'aérodrome des Hauts de Chée avec l'association Aéro-Club du Sud Meusien et tout autre document y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 janvier 2023 et publié ou notifié le 03 janvier 2023
--